

Travailler au Manitoba

Subventions salariales accordées aux employeurs

Pour les coûts de formation en cours d'emploi

- Un moyen de compenser les coûts liés au recrutement et à la formation de nouveaux employés en cours d'emploi.
- Emploi Manitoba doit approuver les demandes de subventions salariales avant l'embauche d'un nouvel employé.

Que doivent fournir les employeurs?

- une formation en cours d'emploi qui permet d'acquérir une expérience de travail concrète et des compétences propres à l'emploi afin de trouver un emploi durable à temps plein;
- au moins 30 heures de travail par semaine;
- une garantie qu'aucun employé actuel ne sera remplacé par le nouvel employé.

Quels employeurs sont admissibles?

- Les employeurs qui offrent des possibilités d'emploi durable et qui font partie d'une des catégories suivantes :
 - les organismes sans but lucratif et les groupes communautaires;
 - les sociétés de la Couronne;
 - les établissements de santé et d'enseignement publics, les administrations municipales et les conseils de bande ou de tribu;
 - les employeurs du secteur privé.

Quelles personnes peuvent être embauchées à l'aide d'une subvention salariale?

Pour être admissible, les personnes doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

- les personnes sans emploi prestataires de l'aide à l'emploi et au revenu;
- les personnes ou les familles à faible revenu.

Que doivent savoir les employeurs?

- La durée maximale de l'aide est de 52 semaines, selon les besoins individuels en matière d'acquisition des compétences, des exigences de l'emploi définies par l'employeur et de la situation du marché du travail dans la région.
- Le montant et la durée des subventions peuvent varier.
- La subvention ne peut pas servir à payer le temps supplémentaire ou les vacances.

Vous désirez en savoir plus?

Communiquez avec le centre d'Emploi Manitoba le plus près de vous pour obtenir davantage de renseignements sur ce programme.

Pour trouver le centre le plus près de vous :

- Composez le 204 945-8341 (à Winnipeg) ou sans frais le 1 866 332-5077
- Consultez la liste des centres d'Emploi Manitoba à l'adresse suivante :

www.gov.mb.ca/employment/emp_centre_locations_fr.html